



Ville de
Kingersheim

Police municipale

07/2024

Arrêté portant réglementation du stationnement

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 15 janvier 2024

Vu Les articles L 2542-2, L 2213-1 et L 2213-2 et du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Les articles R 411-8, R 411-25, R 417-4, R 417-9, R417-11 à R 418-9 du Code de la Route,

Vu Le Code d'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L 241-1 et L 241-3-2,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité et l'accessibilité aux Grands Invalides de Guerre et Grands Invalides Civils, il y a lieu de réglementer l'arrêt et le stationnement sur les parkings des commerces dont la liste est annexée au présent arrêté

ARRETE

Article 1 – Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 17/2020 du 16 janvier 2020.

Article 2 – L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules n'arborant pas l'un ou l'autre des macarons Grand Invalide de Guerre (GIG) ou Grand Invalide de Civil (GIC) est interdit.

Article 3 – L'utilisation par des conducteurs non titulaires de l'une des deux cartes susvisées constitue une infraction à l'article R 417-11 du Code de la Route.

Article 4 – La mise en place de la signalisation citée à l'article 5,6 et 7 est à la charge des propriétaires exploitants.

Article 5 – La matérialisation au sol doit être signalée par l'implantation d'un pictogramme de couleur blanc représentant une silhouette dans un fauteuil roulant.

Article 6 – La matérialisation verticale doit être signalée par un panneau de type B6a 1, d'un panonceau de type M6 a, ainsi que d'un panonceau M6 H.

Article 7 – Les véhicules qui stationneront en infraction seront enlevés et mis en fourrière aux frais et risques du propriétaire conformément aux articles L 325-1, R 325-1 et R 325-12 et suivants du Code de la Route.

Article 8 – La liste des commerces concernés est jointe au présent arrêté en annexe.

Article 9 – Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche



Arrêté n° 07/2024 – Annexe 1 – Page 1/6

**PLACES DE STATIONNEMENT RESERVEES AUX GRANDS INVALIDES DE
GUERRE ET GRANDS INVALIDES CIVIL**

MAGASINS	ADRESSE	Nombre de places GIG-GIC
4 MURS	90 rue de GUEBWILLER	2 Places
BESSON	90 rue de GUEBWILLER	2 Places
ETAM	90 rue de GUEBWILLER	2 Places
CHAUSSEA	90 rue de GUEBWILLER	2 Places
BASIC FIT	90 rue de GUEBWILLER	2 Places
FOIRE FOUILLE	90 rue de GUEBWILLER	3 Places
MR MEUBLE	90 rue de GUEBWILLER	2 Places
KIABI	90 rue de GUEBWILLER	2 Places
NAUMY	90 rue de GUEBWILLER	2 Places
LA HALLE Mode	90 rue de GUEBWILLER	2 Places
MAISON DU MONDE	90 rue de GUEBWILLER	4 Places



Arrêté n° 07/2024 – Annexe 1 – Page 2/6

GIFI	90 rue de GUEBWILLER	2 Places
BASTIDE	109 rue de GUEBWILLER	2 Places
DES MARQUES ET VOUS	83 rue de GUEBWILLER	3 Places
SCHMIDT	107 rue de GUEBWILLER	1 Place
FISCHER & FISCHER	105 rue de GUEBWILLER	2 Places
ERHARD	99 rue de GUEBWILLER	1 Place
BUT	95 rue de GUEBWILLER	6 Places
KERIA	95A rue de GUEBWILLER	1 Place
H&H	87 rue de GUEBWILLER	1 Place
GEMO	85 rue de GUEBWILLER	2 Places
DESTOCK JEANS	107 rue de GUEBWILLER	1 Place
BOCONCEPT	81 rue de GUEBWILLER	1 Place
CALLIGARIS	81 rue de GUEBWILLER	1 Place
CAPITAINE PIZZA	30 rue de GUEBWILLER	1 Place



Arrêté n° 07/2024 – Annexe 1 – Page 3/6

CONCEPT PIECES AUTO	30 rue de GUEBWILLER	1 Place
CREDIT MUTUEL STRUETH	31 rue de GUEBWILLER	1 Place
B&M	91 rue de GUEBWILLER	2 Places
AUBERT	91 rue de GUEBWILLER	2 Places
KING JOUET	91 rue de GUEBWILLER	2 Places
PHARMACIE STRUETH	33 rue de GUEBWILLER	1 Place
CROUSTY BAGUETTE	27 rue de GUEBWILLER	1 Place
ETOILE CELESTE	2 rue du COMMERCE	2 Places
SYSCO	4 rue du COMMERCE	1 Place
LECLERC	4B rue d'ILLZACH	10 Places
JOUET CLUB	14 rue de la GRIOTTE	2 Places
METRO ALIMENT	Rue de la GRIOTTE	3 Places
ITAL GOURMET	17 rue de la GRIOTTE	1 Place
HOTEL DU KALIGONE	13 rue de la GRIOTTE	3 Places



Arrêté n° 07/2024 – Annexe 1 – Page 4/6

HOTEL ROI SOLEIL	13B rue de la GRIOTTE	3 Places
METRO EQUIPEMENT	rue de la GRIOTTE	2 Places
RESEAU LUMIERE D'ALSACE	11 rue BURLAT	1 Place
GRP Gestion des Risques Professionnelles	9 rue du BIGARREAU	1 Place
TECHNOCHAPE	7B rue du BIGARREAU	1 Place
AU BUREAU	136 rue de RICHWILLER	2 Places
PAUL	136 rue de RICHWILLER	2 Places
TOOL STATION	136 rue de RICHWILLER	1 Place
KALI MANGA	136 rue de RICHWILLER	1 Place
BLACK STORE	136 rue de RICHWILLER	1 Place
WIGI	5A rue du BIGARREAU	1 Place
MIKIT	5 rue du BIGARREAU	1 Place
ALSACE BATTERIES	3 rue du BIGARREAU	1 Place



Arrêté n° 07/2024 – Annexe 1 – Page 5/6

ST MACLOU	167 rue de RICHWILLER	1 Place
CASTORAMA	150 rue de RICHWILLER	12 Places
POINT P	152 rue de RICHWILLER	2 Places
KUCHEN SPEZIALIST	169 rue de RICHWILLER	1 Place
SUPER EXOTIQUE	169 rue de RICHWILLER	1 Place
POULAILLON	169 rue de RICHWILLER	1 Place
BUFFALO	rue de RICHWILLER	2 Places
EXO EST	155 rue de RICHWILLER	2 Places
MAC DO	161 rue de RICHWILLER	2 Places
OKIDOK	155B rue de RICHWILLER	2 Places
ROYAL SUSHI	157 rue de RICHWILLER	2 Places
GRAND FRAIS	4 rue MONTMORENCY	3 Places
BURGER KING	2 rue MONTMORENCY	4 Places



Arrêté n° 07/2024 – Annexe 1 – Page 6/6

MAISON MEDICALE	73A FAUBOURG DE MULHOUSE	1 Place
PHARMACIE GRIM	73A FAUBOURG DE MULHOUSE	1 Place
VDM	169 rue de RICHWILLER	1 Place
LIDL	118 FAUBOURG DE MULHOUSE	3 Places
SATORIZ	93 rue de GUEBWILLER	2 Places
ARTHUR BONNET	93 rue de GUEBWILLER	1 Place
DOMINO'S PIZZA	163 FAUBOURG DE MULHOUSE	1 Place
CARREFOUR EXPRESS	72 FAUBOURG DE MULHOUSE	1 Place
PHARMACIE CROIX MARIE	162 FAUBOURG DE MULHOUSE	1 Place
MEDECIN	2 rue de L'ENTENTE	2 Places
ALDI	12 rue de la GRIOTTE	2 Places
SAPHIR	4 rue du BEARN	1 Place